

REUNION DU 8 avril 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

Présents : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane – M DUFOURD Jean-Pierre – Mme COUTY Micheline – M SEGAUD Gilles – Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme GENAUD Françoise – M BARLERIN Franck - M DUBUISSON Florent - M DUJON Fabrice - Mme CHABROUX Marie-Ange – M RAVAT Christian – M GEOFFROY Dominique.

Absents excusés : Mme MARIDET Annick ; ; Mme DENIZOT Agnès

Pouvoirs : Mme MARIDET Annick à Mme COUTY Micheline ; Mme DENIZOT Agnès à M GEOFFROY Dominique.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2021

Secrétaire de séance : M SEGAUD Gilles

Approbation du procès-verbal du 18 mars 2021 : Rectifier le nom de Mme EPINARD dans le tour de table de Madame Eliane DERIOT. Procès-verbal approuvé à l'unanimité. Puis arrivée de Monsieur Fabrice DUJON qui n'a pas voté le procès-verbal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une question à l'ordre du jour :

- Autorisation à Monsieur le Maire pour vendre des éléments des bâtiments destinés à la déconstruction « rue de l'hôtel de Ville ».
- Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter cette question à l'ordre du jour.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

M le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des trois taxes locales appliquées en 2020 :

Taxe d'habitation : 16.97 %

Taxe foncière (bâti) : 15.81 %

Taxe foncière (non bâti) : 33.65 %

Il propose de voter les taux comme suit afin d'équilibrer le budget primitif 2021, intégrant la suppression de la taxe d'habitation :

Taxe foncière (bâti) : 33.68 %

Taxe foncière (non bâti) : 33.65 %

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

- **DECIDE DE FIXER LES TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2021 A :**
- **Taxe foncière (bâti) : 33.68 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 33.65 %**

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire énumère les différentes subventions prévues par la Commission des finances à destination de divers organismes et demande l'avis de l'Assemblée.

Monsieur GEOFFROY évoque le cas d'un parent d'élève qui a demandé une subvention : Monsieur le Maire répond que ce sont les établissements qui sont demandeurs.

Monsieur GEOFFROY fait remarquer que le montant de la subvention à Vouzance et Loire a diminué par rapport à l'an dernier. Il précise qu'il est pour donner des subventions aux associations mais contre le fait de ne pas laisser les mêmes montants que ceux versés en 2020.

Suite à l'intervention de M GEOFFROY, Madame COUTY précise qu'elle votera contre car elle avait proposé en commission de finances de baisser la moitié de la subvention pour le musée, comme elle est Présidente.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Pour : 11 - Contre : 4 (Mrs GEOFFROY, RAVAT, Mmes COUTY, DENIZOT)

- **DECIDE D'OCTROYER, POUR L'ANNEE 2021, LES SUBVENTIONS SUIVANTES :**

ASSOCIATION OU ORGANISME	MONTANT
Association Vouzance et Loire	20.00 €
CATM/APPG/AFN	150.00 €
Comité de jumelage BRUGHEAS/ST YORRE/LE DONJON	550.00 €
Ecole jeunes sapeurs pompiers	100.00€
Gymnastique volontaire – section LE DONJON	100.00 €
Le DONJON Pétanque	200.00 €
Musée du patrimoine rural	200.00 €
Section locale des accidentés du travail	100.00 €
Soleil d'automne du DONJON	200.00 €
Loisirs et culture	200.00€
Retraite sportive	200.00€
DDEN	50.00€
ADIL 03	110.00
Lieutenants de l'ouvèterie	300.00 €
IFI 03	200.00 €
Lycée agricole de RESSINS	100.00 €
Maison familiale de SALIGNY SUR ROUDON	250.00 €
Maison familiale de ST GERMAIN L'ESPINASSE	50.00 €
CFA SAONE ET LOIRE	50.00€
CIFA MERCUREY	50.00 €
TOTAL	3180.00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – COMMUNE DE LE DONJON

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 de la commune et remercie Caroline BOUDOT pour son travail dans la préparation du budget 2021. Il ajoute que c'est un très bon budget avec un excédent de 250.000€.

Monsieur GEOFFROY demande si le versement de la subvention d'équilibre au budget assainissement sera effectuée tous les ans. Monsieur le Maire précise que le virement cette année est important car il faut financer les travaux de la station d'épuration. Il rappelle que le budget communal verse une subvention d'équilibre tous les ans au budget annexe assainissement afin de l'équilibrer.

Monsieur DUFOURD souligne qu'il aurait fallu augmenter la redevance 2021 mais le conseil municipal n'y était pas favorable, donc il convenait de verser une subvention communale importante.

Investissement

Dépenses : 1 226 954.21 € (dont 649 434.00 € de RAR)

Recettes : 1 226 954.21 € (dont 447 745.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 415 876.77 €

Recettes : 1 415 876.77 €

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :

Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (MS RAVAT Christian et GEOFFROY Dominique et Mme DENIZOT Agnès)

- **VOTE LES PROPOSITIONS NOUVELLES DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 de l'assainissement :

Investissement

Dépenses : 221 224.00 € (dont 121 500.00 € de RAR)

Recettes : 221 224.00 € (dont 84 240.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 200 717.95 €

Recettes : 200 717.95 €

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (MS RAVAT Christian et GEOFFROY Dominique et Mme DENIZOT Agnès)

- **VOTE LES PROPOSITIONS NOUVELLES DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2021**

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaiterait installer un radar pédagogique « Rue Emile Guillaumin » afin de faire ralentir la circulation sur cette voie, notamment à hauteur du Centre socioculturel et du Centre social. Beaucoup d'automobilistes ne respectent pas la vitesse réglementaire et comme cette voie est assez fréquentée également par des piétons et des deux roues, M le Maire souhaite sensibiliser les usagers au respect du code de la route et ainsi éviter tout accident malencontreux.

Il a donc sollicité différents devis pour l'achat de ce matériel. Le coût serait d'environ 2 900 € HT soit 3500 € TTC. M le Maire précise qu'il serait possible d'obtenir une subvention de 30% au titre des amendes de police 2021, soit environ 870.00 €. Le reste à charge sera couvert par autofinancement.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **APPROUVE LES ESTIMATIFS PRESENTES S'ELEVANT A 2 950.00 € HT.**
- **APPROUVE LE PLAN DE FINANCEMENT**
- **AUTORISE M LE MAIRE A SOLLICITER UNE SUBVENTION DE 30% AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2019 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER. LA PARTIE RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE SERA COUVERTE PAR AUTOFINANCEMENT. LA DEPENSE A ETE PREVUE AU BUDGET PRIMITIF 2021**
- **AUTORISE M LE MAIRE A SIGNER TOUT AUTRE DOCUMENT UTILE**

DISSIMULATION DU RESEAU BT « RUE DE L'HOTEL DE VILLE »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été prévu dans le cadre du CCAB de dissimuler le réseau BT « Rue de l'Hôtel de Ville ». Le SDE03, syndicat compétent en la matière a établi un plan de financement qui se décompose comme suit :

Montant des travaux : 6 700 €

Financement du SDE 03 : 4 690 €

Contribution de la commune : 2 010 €

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DECIDE :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **D'APPROUVER LE PLAN DE FINANCEMENT PROPOSE PAR LE SDE03**
- **D'AUTORISER M LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT UTILE**
- **DECIDE DE REGLER LA SOMME TOTALE EN 2022, SOIT 2010.00 €.**

RENOUVELLEMENT DES VIEILLES LANTERNES PAR LE SDE03

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le SDE03 propose de renouveler 27 vieilles lanternes très énergivores et vétustes. Le syndicat a estimé les travaux à 19 853.00 € qui se décomposent comme suit :

Financement du SDE 03 : 15 882.00 €

Contribution de la commune : 3 971.00 €

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DECIDE :

• Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **AUTORISER M LE MAIRE A SIGNER L'ESTIMATIF DES TRAVAUX, CE QUI DECLENCHE LA REALISATION DES ETUDES DE DETAIL QUI PERMETTRONT AU SDE, D'ADRESSER A LA COMMUNE UN PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF, ULTERIEUREMENT.**
- **AUTORISER M LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT UTILE.**

ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VOIE D'ACCES DU LOTISSEMENT IMPASSE TERRANGA

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a demandé au SDE03 de faire une estimation financière pour réaliser l'éclairage public du lotissement situé « Impasse Terranga ». Le syndicat a estimé les travaux à 15 135.00 € qui se décomposent comme suit :

Financement du SDE 03 : 3 784.00 €

Contribution de la commune : 11 351.00 €

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DECIDE :

• Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **AUTORISER M LE MAIRE A SIGNER L'ESTIMATIF DES TRAVAUX, CE QUI DECLENCHE LA REALISATION DES ETUDES DE DETAIL QUI PERMETTRONT AU SDE, D'ADRESSER A LA COMMUNE UN PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF, ULTERIEUREMENT.**
- **AUTORISER M LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT UTILE.**

REGULARISATION DES CHARGES 2020 MAISON DE SANTE

Comme chaque année il serait nécessaire de fixer la régularisation des charges de la Maison de Santé pour chaque professionnel comme suit pour l'année 2020 :

- **465.41 € pour le cabinet d'infirmières**
- **922.20 € pour les docteurs DUCLAIROIR et THOMAS**
- **537.84 € pour le docteur LORINCZ**
- **2119.68 € pour la SCP DELPECH-LEDUC**
- **1151.72 € pour la kinésithérapeute, Mme CYRULIK**

Monsieur GEOFFROY demande où en est le litige avec le Docteur DUCLAIROIR. Monsieur le Maire indique que l'affaire est au tribunal et qu'il attend une convocation mais tout le dossier a été transmis.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DECIDE :

• Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **De Fixer la régularisation des charges réelles pour chaque professionnel comme suit pour l'année 2020 :**
 - **465.41 € pour le cabinet d'infirmières**
 - **922.20 € pour les docteurs DUCLAIROIR et THOMAS**
 - **537.84 € pour le docteur LORINCZ**
 - **2119.68 € pour la SCP DELPECH-LEDUC**
 - **1151.72 € pour la kinésithérapeute, Mme CYRULIK**

LOCATION DU LOGEMENT 3B IMPASSE PIERRE BEREGOVOY

M le Maire explique au Conseil Municipal que M THOMAS Guillaume souhaiterait louer le logement situé « 3B étage Impasse Pierre BEREGOVOY » à compter du 12 avril prochain. Il travaille à la Maison familiale de Saligny sur Roudon.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DECIDE :

• Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **AUTORISER M LE MAIRE A SIGNER LE CONTRAT DE LOCATION AVEC M THOMAS GUILLAUME A COMPTER DU 12 AVRIL 2021, AINSI QUE TOUT AUTRE DOCUMENT UTILE.**
- **FIXER LE LOYER MENSUEL A 390 €. CELUI DU MOIS D'AVRIL SERA PRORATISE SUIVANT LA DATE D'ENTREE ET DONC FIXE A : 247 € (390 € /30 x 19).**
- **FIXER LA CAUTION A UN MOIS DE LOYER, SOIT 390 € PAYABLE A L'ENTREE DANS LES LIEUX**
- **FIXER LE MONTANT DES CHARGES MENSUELLES A 110 € POUR LE CHAUFFAGE COLLECTIF : UNE PRORATISATION SERA EFFECTUEE SUR LE MOIS D'AVRIL ;**
- **FIXER LE REMBOURSEMENT DE LA TEOM MENSUELLE A 7.88 €. LE MONTANT SERA REAJUSTER EN FIN D'ANNEE.**

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L 2121-8 du Code des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 1000 habitants de se doter d'un règlement intérieur. Un projet a été adressé à chaque conseiller municipal.

Monsieur le Maire énonce et explique les paragraphes du règlement intérieur. Monsieur GEOFFROY dit qu'il a fait imprimer son article, qu'il a fait une requête au tribunal, qu'il avait demandé le numéro de SIRET de la commune. Il demande que son bulletin soit distribué par la commune, moyennant quoi il retirera sa plainte au parquet.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Pour : 11 - Contre : 2 (Mme DENIZOT- M GEOFFROY)- Abstention : 2 (Mme MARIDET – M RAVAT)

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

M le Maire explique au Conseil Municipal qu'une requête présentée par M GEOFFROY Dominique a été enregistrée auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT FERRAND envers la commune de LE DONJON pour refus de publication d'une tribune rédigée par la liste d'opposition dans le bulletin municipal récemment distribué.

Le requérant demande au Tribunal Administratif de :

- Condamner M le Maire de LE DONJON pour avoir enfreint la Loi pour refus de publication d'une tribune des élus de l'opposition dans le bulletin municipal
- Condamner M le Maire de LE DONJON pour abus de pouvoir, suite à une non-publication de la tribune sans motif légal.
- Demander un montant de dommages et intérêts d'un montant de 2 000 € correspondants aux dommages subis pour perte de temps et démarches de demande d'aide auprès des services préfectoraux restés sans réponse.
- Condamner M le Maire de la commune de LE DONJON à rembourser les frais de publication du bulletin d'information que la liste d'opposition est contrainte de diffuser. Le montant des frais sera connu dès réception des justificatifs de conception, impression et diffusion.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Pour : 12 - Contre : 2 (Mme DENIZOT – M RAVAT) ; - Abstention : 0. En qualité de plaignant, Monsieur GEOFFROY ne prend pas part au vote.

- **AUTORISE M LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE AFIN DE DEFENDRE AU MIEUX LES INTERETS DE LA COMMUNE ET S'ATTACHER LES SERVICES DE PROFESSIONNELS EN CAS DE NECESSITE**

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA RENOVATION DE L'ATELIER MUNICIPAL

M le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de rénover les ateliers municipaux en 2021 et propose à l'assemblée de lancer l'appel d'offres.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **AUTORISER M LE MAIRE A LANCER L'APPEL D'OFFRES POUR LA RENOVATION DE L'ATELIER MUNICIPAL.**
- **AUTORISER M LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT UTILE.**

MOTION DE SOUTIEN A LA PERENNITE DU SITE DE SEPT FONS APPARTENANT AU GROUPE STELLANTIS

M le Maire explique au Conseil Municipal que le groupe STELLANTIS situé sur le site de SEPT-FONS à DOMPIERRE-SUR-BESBRE, devra réaliser des investissements de décarbonisation du « cubilot » dans le but de répondre à la transition énergétique.

Madame COUTY demande quelles vont être les conséquences ; monsieur le Maire explique que le monde automobile est en mutation, donc plus les mêmes métiers et probablement des licenciements.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0**
- **Demander à la Région Auvergne Rhône-Alpes de tout mettre en œuvre dans le cadre de ses compétences pour accompagner cet investissement incontournable, notamment par un soutien financier significatif**
- **Demander au groupe STELLANTIS de donner tous les moyens techniques au site de SEPT FONS pour assurer sa pérennité.**

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR VENDRE DES ELEMENTS DES BATIMENTS DESTINES A LA DECONSTRUCTION « RUE DE L'HOTEL DE VILLE »

Monsieur le Maire explique que des radiateurs, éviers, tableaux électriques vont être à vendre suite à la démolition des immeubles.

Monsieur GEOFFROY demande si toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues et si le plan de financement est bouclé pour les travaux prévus dans cette rue ; monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur GEOFFROY souhaiterait qu'un appel d'offres soit lancé pour la vente de ces matériaux afin de ne pas traiter avec une seule personne car des particuliers pourraient être intéressés.

Monsieur SEGAUD propose d'inscrire certains matériaux sur le site WEB ENCHERE.

Madame COUTY souhaiterait qu'on mette ces informations sur le site internet de la commune ainsi que sur facebook.

Monsieur DUBUISSON propose de prendre des photos et les publier en faisant un recensement exhaustif de tous les matériaux et objets à vendre.

Monsieur DUJON demande si l'on a le droit de démolir et si les finances le permettent et souhaiterait qu'on mette une date butoir ; monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas besoin de permis de démolir.

Monsieur BARLERIN préfère que les personnes intéressées fassent des offres.

Madame GENAUD demande de lister tout ce qu'il y aurait à vendre.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajourner la délibération et de la reporter lorsqu'il y aura davantage d'éléments, ce qu'accepte le conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

_informe l'assemblée que le compte de gestion et le compte administratif ont été votés à la communauté de communes ; que ces documents sont disponibles sur leur site.

_explique qu'une conférence des Maires s'est tenue à la communauté de communes concernant le lancement du PLUi.

_précise qu'une partie des trottoirs ont été coulés concernant les travaux de l'aménagement de bourg : l'entreprise est sérieuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.